



## Critères d'accréditation des utilisateurs de l'ECF

### Description de la prestation ECF

L'évaluation des capacités fonctionnelles est un test de performance relatif au travail qui comprend les éléments suivants :

- 28 tests tels que lever et porter, travailler au-dessus du niveau des épaules, se tenir debout, marcher, s'asseoir, s'agenouiller, monter sur une échelle.
- Observation structurée de la douleur et du comportement de performance pendant les tests.
- Saisie des exigences du travail et comparaison avec les résultats du test de performance.

Les tests de performance sont effectués sur deux demi-journées consécutives. Certains tests sont répétés le 2<sup>e</sup> jour pour contrôler la répétition des résultats.

Les résultats sont résumés dans un rapport détaillé. Le modèle de rapport structuré<sup>1</sup> doit être repris.

La prestation ECF de base est réalisée par un thérapeute ECF accrédité<sup>2</sup> ou, du moins, le rapport doit être supervisé et cosigné par lui. Le rapport établi dans le cadre de la prestation ECF de base ne contient pas d'évaluation médicale-asséurologique de la capacité de travail et de l'exigibilité ni d'évaluation des perspectives d'intégration.

Une expertise ECF partielle consiste en un diagnostic et une évaluation interdisciplinaires effectués par un médecin et un thérapeute. Le rapport ECF du thérapeute est supervisé par le médecin et complété par les résultats de l'examen médical et une évaluation détaillée de la capacité de travail et d'exigibilité ainsi qu'une évaluation des perspectives d'intégration. Le médecin impliqué dans l'ECF doit être accrédité ECF.

L'ECF en tant que prestation de base peut également être réalisée dans le cadre d'une expertise complète.

Une évaluation des risques médicaux doit être effectuée avant de procéder à un test de performance ECF. En cas d'expertise ECF partielle ou d'expertise avec ECF, l'évaluation des risques médicaux fait partie intégrante de l'examen médical effectué dans le cadre de l'expertise partielle ou de l'expertise. Dans le cas où seule une prestation ECF de base est fournie, l'évaluation des risques médicaux doit être effectuée séparément et au préalable par un médecin. Le médecin en question doit être accrédité pour l'ECF.

Chaque année a lieu la « Journée des utilisateurs », au cours de laquelle divers aspects de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'ECF sont abordés dans des présentations et des ateliers et les nouveautés concernant l'ECF sont présentées. Pour renouveler leur accréditation ECF, les thérapeutes et médecins accrédités doivent participer à ces journées d'utilisateurs.

Dans le domaine clinique, des versions abrégées de l'ECF, comprenant au moins les tests ECF obligatoires (voir le manuel ECF), peuvent être utilisées. Les rapports rédigés à partir des versions ECF abrégées peuvent être utilisés pour la recertification, à condition qu'ils servent à commenter la résilience physique liée au travail, la réinsertion professionnelle et les options thérapeutiques. Cependant, le tarif ECF n'est pas applicable à ces rapports.

Groupe de travail Intégration professionnelle Réhabilitation Ergonomie (IPRE) de la Swiss Insurance Medicine (SIM)

1<sup>er</sup> septembre 2022

---

<sup>1</sup> Le modèle de rapport est disponible sur demande auprès du groupe de travail IPRE

<sup>2</sup> Thérapeute et médecin s'entendent au féminin et au masculin.

## Assurance qualité de l'évaluation des capacités fonctionnelles (ECF)

Domaine	Condition	Examen	Durée	Confirmation	Coûts
<b>Accréditation thérapeute ECF</b>	Avoir suivi le cours ECF et réussi l'examen	Examen à choix multiple portant sur les connaissances ECF techniques et la compréhension ergonomique	Dans les 2 ans après le cours	Attestation écrite de «thérapeute ECF accrédité»	Coûts du cours ECF plus examen
<b>Accréditation médecin</b>	Avoir suivi le cours ECF Avoir assisté régulièrement à la journée des utilisateurs et participé activement aux ateliers	Pas d'examen		Attestation de participation au cours ECF	Coûts du cours ECF plus coûts pour la journée des utilisateurs
<b>Accréditation responsable thérapeute ECF</b>	Accréditation de thérapeute ECF Avoir assisté chaque année à la journée des utilisateurs et participé activement aux ateliers Avoir réalisé 5 ECF complètes et les avoir documentées au moyen de rapports Participation à une supervision de l'ECF à Bellikon, Valens ou AEH Avoir satisfait aux exigences en matière de qualité des résultats <sup>3</sup>	Vérification des conditions par le groupe de travail IPRE de la SIM Vérification de la qualité des résultats au moyen de la supervision de l'ECF et du rapport	Illimité	Attestation écrite de «thérapeute ECF responsable»	Pas de frais séparés ; inclus dans la cotisation annuelle de CHF 1'000.
<b>Nouvelle accréditation d'un établissement</b>	Établissement avec licence Avoir signé l'accord contractuel avec le groupe de travail IPRE de la SIM et avoir payé les frais de contrat. Thérapeute ECF responsable accrédité Collaboration avec médecins ECF accrédités Participation du thérapeute ECF responsable à la dernière journée des utilisateurs Avoir satisfait aux exigences en matière de qualité de la structure et du processus <sup>3</sup>	Vérification de la qualité de la structure et du processus au moyen d'un audit par le groupe de travail IPRE de la SIM	Illimité	Confirmation écrite et inscription au registre des titulaires de licence accrédités <sup>4</sup>	
<b>Recertification périodique de l'établissement et de l'utilisateur responsable</b>	Avoir obtenu l'accréditation de l'établissement Avoir payé les frais de contrat Avoir effectué au moins <b>20</b> ECF par an <sup>5</sup> Participation annuelle du thérapeute ECF responsable à la journée des utilisateurs et participation à la supervision de l'ECF Collaboration avec médecins ECF accrédités Avoir satisfait aux exigences en matière de qualité de la structure, du processus et du résultat <sup>3</sup>	Vérification de la qualité de la structure et du processus au moyen d'un audit par le groupe de travail IPRE de la SIM Vérification de la qualité du résultat au moyen d'une supervision de l'ECF à Bellikon, Valens ou AEH, et envoi d'au moins 5 évaluations de référents.	Tous les 3 ans	Feedback oral via la supervision de l'ECF Feedback écrit via le rapport de l'audit Maintien de l'inscription au registre des titulaires de licence accrédités <sup>4</sup>	

<sup>3</sup> L'accréditation est accordée si toutes les exigences sont entièrement satisfaites ou si une exigence n'est que partiellement satisfaite dans un seul domaine de qualité. L'accréditation n'est pas accordée si les exigences ne sont que partiellement satisfaites dans plus d'un domaine de qualité ou en présence de sérieuse défaillance.

<sup>4</sup> Publié sur <https://www.swiss-insurance-medicine.ch/fr/apropos-de-nous/groupe-de-travail-ipre/ecf>

<sup>5</sup> Avoir précisé dans la documentation la date du mandat, le nom du client, la date de la mise en œuvre et s'il s'agit de la version complète ou abrégée.



Domaine	Condition	Examen	Durée	Confirmation	Coûts
<b>Ré-accréditation d'un établissement</b> (après perte de l'accréditation)	Établissement avec licence Avoir signé l'accord contractuel avec le groupe de travail IPRE de la SIM et avoir payé les frais de contrat. Thérapeute ECF responsable accrédité Collaboration avec médecins ECF accrédités Participation du thérapeute ECF responsable à la dernière journée des utilisateurs et participation à la supervision de l'ECF Avoir effectué 5 ECF dans son propre établissement et les avoir documentés dans des rapports Avoir satisfait aux exigences en matière de qualité de la structure, du processus et du résultat <sup>3</sup>	Vérification de la qualité de la structure et du processus au moyen d'un audit par le groupe de travail IPRE de la SIM Vérification de la qualité du résultat au moyen d'une supervision de l'ECF et des rapports à Bellikon, Valens ou AEH	Illimité	Feedback oral via la supervision de l'ECF Feedback écrit via le rapport de l'audit Ré-inscription au registre des titulaires de licence accrédités <sup>4</sup>	

### Procédure en cas de refus du groupe de travail IPRE de la SIM

En cas de désaccord concernant les évaluations d'examen, de supervision et d'audit, la personne concernée peut faire appel à la commission d'examen. La commission est composée de deux instructeurs ECF et du responsable qualité du groupe de travail IPRE de la SIM. Soumission de l'appel écrit au groupe de travail IPRE de la SIM dans les 30 jours suivant la réception de l'évaluation.

Si la décision de refus par le groupe spécialisé BERE du SIM est rejetée, un recours écrit peut être déposé auprès de la Commission paritaire de confiance (CPC) du Groupe d'intérêt Ergonomie<sup>6</sup> – AA/AM/AI. Une demande doit être adressée au secrétariat de la CPC (Sekretariat PVK EFL, c/o ZMT, Fluhmattstrasse 1, Postfach 4358, 6002 Luzern) comprenant les motifs et les documents nécessaires. La CPC soumet une proposition de conciliation écrite aux parties dans les six mois suivant la réception des documents complets.

<sup>6</sup> Le Groupe d'intérêt Ergonomie est un partenaire contractuel de la CTM/AA/AM/AI. Le groupe de travail IPRE de la SIM est en charge de toutes les activités d'assurance qualité de l'ECF pour le compte du Groupe d'intérêt Ergonomie.